



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



DOSSIER DE PRESSE

Caen, le 24 juillet

COVID-19

STRATEGIE DE DEPISTAGE

Normandie

Coordonné en région par l'ARS, en lien avec la Préfecture de région, les Préfectures de département, avec le concours de l'Assurance maladie et des professionnels de santé concernés, le dispositif sanitaire depuis le déconfinement repose sur deux mesures phares : limiter la contamination et casser la chaîne de transmission du virus.

A ce jour en Normandie, tous les indicateurs sont en-dessous des seuils de vigilance. Pour autant le virus n'a pas disparu et la circulation virale est en augmentation sur le territoire national.

Pour casser les chaînes de transmission du virus et réduire le risque de rebond épidémique, la stratégie de dépistage a été intensifiée en Normandie, grâce au concours de tous les acteurs locaux : professionnels de santé, médico-sociaux et sociaux, secteur associatif, préfectures et collectivités territoriales.

L'ARS NORMANDIE SE MOBILISE POUR DEPISTER LE PLUS POSSIBLE DANS LA REGION

Dans le cadre du déconfinement, l'ARS Normandie définit et met en œuvre sur chaque territoire une stratégie d'identification des cas, de dépistage de leurs contacts et d'isolement des personnes malades et des contacts à risque. Il s'agit de repérer très précocement l'apparition de nouveaux cas, et en particulier de nouveaux cas groupés, pour contenir la circulation virale sur le territoire et casser les chaînes de transmission du virus.

Une capacité de dépistage augmentée

Afin d'être en capacité de dépister tous les cas symptomatiques et leurs contacts identifiés pour casser la chaîne de transmission du virus, l'ARS Normandie s'est assurée du déploiement de capacités supplémentaires de tests par RT-PCR (tests virologiques) sur l'ensemble de la région. Le dépistage repose sur deux actions distinctes et complémentaires :

Prélever

L'ARS a travaillé à l'échelle de chaque territoire afin d'assurer à la population un accès à un centre de prélèvement à moins de 20 minutes, en collaboration avec les laboratoires de ville, les établissements de santé, les maisons de santé pluridisciplinaires (MSP) et les infirmiers libéraux.

[La liste des sites de prélèvement dans le cadre des dépistages Covid-19 est accessible sur \[santé.fr\]\(http://santé.fr\)](#)

Analyser

Une fois le prélèvement effectué, il doit être analysé pour déterminer la positivité ou non du dépisté.

Une intensification des dépistages

L'intensification des dépistages intervient notamment :

- Dans le cadre de la **reprise d'activité des établissements de santé** : en amont d'une hospitalisation ou d'une intervention chirurgicale, les patients sont aujourd'hui testés ;

- Dans les **groupes à risques de circulation virale importante**, comme dans les EHPAD, les établissements pour personnes en situation de handicap, les foyers d'hébergement ;
- **En cas de clusters**, afin de procéder à des investigations larges et rapides dans les territoires où le risque de circulation virale a été identifié : comme par exemple dans la métropole de Rouen, et plus récemment au Chemin Vert (Caen).
- **Dans le cadre d'opération dites de « aller-vers » dans des lieux passants**, afin de favoriser l'accès au dépistage. Ces opérations permettent par ailleurs de répondre à d'éventuelles difficultés d'accès aux soins de certains habitants.

« Aller-vers » : des opérations de dépistages gratuits et sans ordonnance

Pour faciliter l'accès aux tests, des opérations de dépistage gratuit, sans prescription médicale, sont menées localement sur le territoire normand.

Sur la base du volontariat, tous les passants peuvent être dépistés, avec ou sans symptôme. Les personnes doivent se munir de leur carte vitale et d'une pièce d'identité. Ce dépistage est gratuit (pris en charge par l'Assurance maladie). Il ne nécessite pas de prescription médicale, grâce à une prescription collective effectuée en amont par l'ARS Normandie.

Ces opérations de dépistages peuvent avoir lieu **dans les sites de prélèvement d'ores et déjà existants ou sur des lieux éphémères mis en place spécifiquement**.

Ainsi, dans l'agglomération rouennaise, un dispositif a été mis en place au regard du cluster communautaire (cluster aujourd'hui clôturé). Au regard de l'évolution de la situation épidémique, certains sites mobiles ont fermé, mais une vingtaine de sites continuent de proposer du dépistage gratuit et sans ordonnance, bien que le cluster soit maîtrisé et considéré comme « classé ».

D'autres opérations ont eu lieu dans l'Eure, comme à Vernon, au Val-de Reuil ou encore à Evreux. Dans le Calvados, plusieurs sites et points mobiles ont été déployés à Caen, Hérouville-Saint-Clair ainsi qu'à Deauville et Honfleur. Dans l'Orne, des opérations sont encore en cours sur Alençon et Argentan.

De nouvelles villes vont prochainement passer en prescription collective ARS afin de poursuivre ces opérations d'aller-vers, notamment Deauville (14), Criqueboeuf(14), Dives-sur-Mer (14), l'Aigle (61) et Fécamp (76).

De nouvelles opérations durant la période estivale

Avec l'été et les risques liés à l'affluence touristique, de nouvelles opérations de dépistages sont et seront notamment menées tout au long de l'été dans des lieux touristiques identifiés, sur une période limitée, dans tous les départements normands.

Quelques exemples :

Calvados : Arromanches, Ouistreham, Courseulles Sur Mer, Honfleur, Cabourg...

Eure : Giverny

Manche : Agon-Coutainville, Jullouville, Granville, Mont-Saint-Michel, Barfleur ...

Orne : Bagnoles de l'Orne, Mortagne

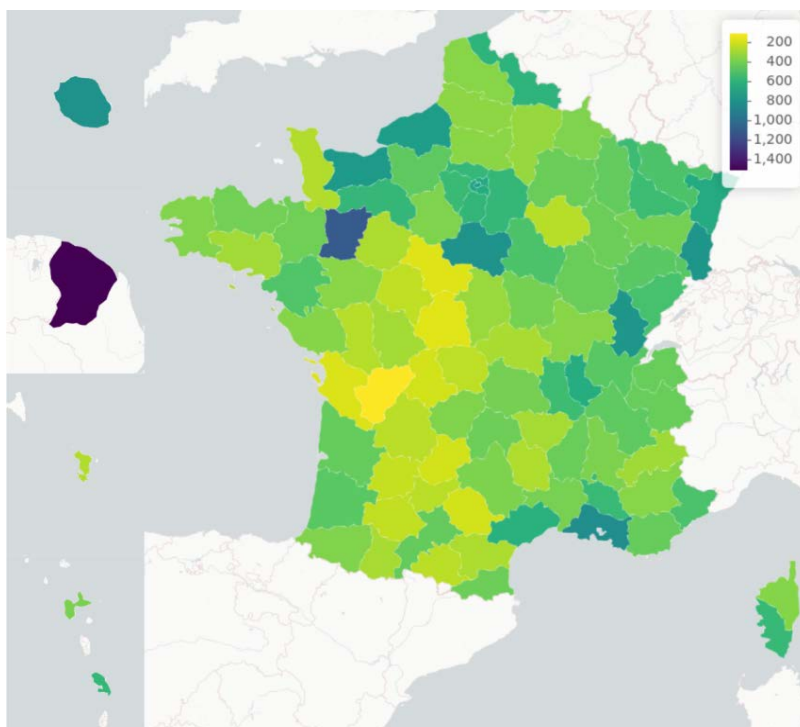
Seine-Maritime : Dieppe, Eu Le Treport, Le Havre, Etretat

D'autres opérations seront également planifiées à la fin du mois d'août, en préparation de la rentrée scolaire.

[Consultez la liste complète des sites de dépistage \(régulièrement mise à jour\), par département, avec les dates horaires et lieux, sur le site internet de l'ARS Normandie](#)

La Normandie, une des régions qui dépiste le plus

Au 21 juillet, sur 7 jours glissants, le nombre de tests RT-PCR réalisés pour 100 000 habitants était de 588 en Normandie et de 558 pour la France.



Cartographie des tests RT PCR en date du 21 juillet.
Cumul sur 7 jours glissants. Tests réalisés pour 100 000 habitants

CHIFFRES CLES

18 352 tests réalisés au 21 juillet (sur 7 jours glissants du 12 au 18 juillet 2020)

13 163 tests réalisés en Etablissements Médico-Sociaux et structures sociales depuis le 11 mai

0,7 Reffectif en Normandie (vs 1,29 au National) au 21 juillet

0,51 taux de positivité régional (vs 1,2 au national) au 21 juillet

91 nouveaux cas positifs au 21 juillet (cumul sur 7 jours glissants, du 12 au 18 juillet 2020)

186 personnes hospitalisées au 21 juillet dont **7** en réanimation

L'ARS ET SES PARTENAIRES ORGANISÉS POUR TRACER LES CAS CONTACTS ET CASSER LES CHAINES DE TRANSMISSION

Si une personne est testée positive, un travail d'identification est engagé et tous ceux qui auront eu un contact rapproché avec le malade sont contactés.

3 niveaux d'intervention

1. Le médecin généraliste en 1^{ère} ligne

Dès réception des résultats du test, si ce dernier est positif, le médecin généraliste organise le suivi sanitaire du malade et recherchera les contacts dans la cellule familiale afin de saisir ces informations dans un outil de suivi mis à disposition par l'Assurance maladie.

2. Les brigades

Des « brigades » de l'Assurance maladie sont alors chargées de contacter le malade afin de déterminer la liste des personnes contacts élargie au-delà du cercle familial. Les personnes contacts sont appelées individuellement par ces « brigades » et sont invitées à rester en quatorzaine. Elles doivent réaliser un dépistage :

- immédiatement pour les membres du foyer de la personne testée positive,
- dans les 24h pour les personnes contacts présentant des symptômes,
- à J+7 pour les personnes contacts hors du foyer asymptomatiques ;

Les conduites à tenir leur sont expliquées et un arrêt de travail leur est prescrit.

Après le premier contact par les « brigades » de l'Assurance maladie, le suivi des personnes en quatorzaine est réalisé par l'ARS. Les données individuelles sont traitées dans le respect du secret médical et de la vie privée. Voir « Isoler » p. 6

3. Le « contact tracing » en cas de cas groupés par l'ARS Normandie

Sur la base des cas confirmés de COVID-19, l'ARS assure une veille quotidienne afin d'anticiper et gérer les éventuels cas groupés. Ils se définissent comme un regroupement de cas dans un même lieu et dans une même unité de temps resserrée faisant suspecter un lien épidémiologique. La confirmation de cas groupés d'infection au coronavirus nécessite, en urgence, la mise en œuvre d'actions coordonnées pour limiter la propagation du virus. A ce titre, l'ARS informe sans délai le ou les préfets de département concernés de toute constitution de cas groupés sur leur territoire, afin d'assurer une large diffusion des informations notamment au sein des services de l'État et des collectivités territoriales. Si la situation le nécessite, l'ARS déploie des moyens d'investigation sur le terrain et peut organiser des campagnes de test ciblées. L'objectif est de décider et organiser la mise en œuvre des mesures de gestion et de contrôle qui pourraient être nécessaires.

CHIFFRES CLES EN NORMANDIE

Au 21 juillet 2020, **20** clusters identifiés depuis le déconfinement dont **14** sont clôturés et **6** clusters sont maîtrisés ou en cours d'investigation

ISOLER

Le dépistage et le traçage ont pour objectif de repérer au plus vite des porteurs du virus et les cas contacts afin de les placer en isolement/quatorzaine le plus rapidement possible et ainsi casser la chaîne de transmission et de circulation du virus.

Si une personne est testée positive, elle doit respecter un isolement jusqu'à la guérison, c'est-à-dire 2 jours après la fin des symptômes. Les personnes identifiées comme contacts par le médecin, l'Assurance maladie ou l'ARS font elles l'objet d'une mesure de quatorzaine (14 jours après la dernière exposition avec le cas confirmé) préventive. **Il est indispensable de respecter scrupuleusement l'isolement pour lutter contre le virus.** Elles doivent réaliser un dépistage (voir p. 5).

Cet isolement et cette quatorzaine sont préférentiellement réalisés au domicile, qui constitue le lieu privilégié de prise en charge. Si la mise en œuvre à domicile présente des difficultés particulières (présence au domicile de personnes fragiles, la taille du logement...), il pourra être proposé d'effectuer cet isolement hors du domicile, dans des lieux dédiés. Ces lieux d'isolement (hôtels par exemple) relèvent de la responsabilité du préfet de département et repose sur la coopération entre celui-ci et l'ARS.

Après le premier contact par les « brigades » de l'Assurance maladie, le suivi des personnes en quatorzaine est réalisé par l'ARS. Le suivi est formalisé par des appels réguliers :

- à J*+2 : au début de la quatorzaine,
- à J+7 : pour s'assurer notamment que le dépistage a été réalisé par les personnes contacts hors foyer asymptomatiques,
- à J+14 : lors de la levée de la quatorzaine (si le dépistage a été négatif).

**J étant le jour du premier appel par l'Assurance maladie*

Ce suivi téléphonique est complété par un outil de télésuivi permettant l'envoi de questionnaire d'évaluation. Cet outil est doté d'un dispositif d'alerte (en cas de besoin spécifique ou évolution de l'état de santé).

Il s'agit pour l'ARS de s'assurer du bon déroulement et de la bonne application de la quatorzaine, des mesures barrières. Ce suivi permet également d'identifier, le cas échéant, des difficultés et s'il y a besoin de mettre en place ou faire évoluer l'accompagnement à domicile (appui logistique pour le maintien à domicile par exemple ou hébergement dédié). Les préfetures sont alors informées des besoins d'accompagnement social ou psychologique à mettre en place.

PRÉVENIR L'ÉPIDÉMIE EN ÉVITANT LES CONTAMINATIONS

La maîtrise du rebond épidémique reste conditionnée au strict respect des mesures barrières par chacun. Jeunes ou moins jeunes, nous devons tous rester mobilisés afin de lutter contre le coronavirus.

Prévention et promotion des gestes barrières

Les comportements de chacun doivent être adaptés en raison de la circulation virale. Les déplacements, notamment liés à la période de congés, événements et regroupements familiaux ou amicaux, sont des facteurs susceptibles de favoriser la reprise de l'épidémie.

Afin d'éviter tout rebond, nous devons adopter collectivement et rigoureusement les mesures de prévention et les gestes barrières.

- Se laver les mains très régulièrement
- Tousser ou éternuer dans son coude
- Saluer sans se serrer la main, arrêter les embrassades
- Utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter
- Recourir au télétravail lorsque c'est possible
- Limiter ses déplacements
- Réduire les contacts et respecter une distance d'un mètre minimum avec toute autre personne. En complément, porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée.
- Limiter les contacts avec les personnes vulnérables (personnes âgées de plus de 70 ans, immunodéprimées ou atteintes de maladies chroniques)

Des actions de sensibilisation

L'ARS Normandie propose et accompagne des actions de sensibilisation aux mesures barrières et aux dépistages, conduites par les communes, et notamment par l'intermédiaire des Ateliers Santé Ville. Ces opérations permettent de se rendre au plus près de la population dans le but de **sensibiliser sur l'importance du respect des gestes barrières ainsi que sur les dépistages (rappel des symptômes évocateurs ainsi que des modalités de dépistage).**

Pour exemple, des opérations ont eu lieu le mardi 30 juin sur Rouen, sur le marché de la place des Emmurées, ou encore les 24 juin et 1^{er} juillet, sur le marché du quartier château blanc à

Saint-Etienne-du-Rouvray. Des actions ont également été menées auprès des jeunes, notamment à l'issue de des résultats post bac, les 7 et 9 juillet sur les quais de Seine rive gauche et place de l'hôtel de ville à Rouen. Ou encore plus récemment dans le cadre de l'opération de dépistage mise en place dans le quartier du Chemin vert à Caen, suite à l'identification d'un cluster.

Les services accueillant du public et les associations sont également mobilisés pour rappeler la nécessité des gestes barrière auprès des usagers tout au long de l'été. Afin de les accompagner dans cette démarche, des outils de communication sont mis à leur disposition.

[Le kit de communication est téléchargeable sur le site Internet de l'ARS Normandie en cliquant ici](#)

Le port du masque obligatoire



La poursuite de la circulation virale a conduit le gouvernement à renforcer les mesures de protection en rendant obligatoire le port du masque grand public en milieu clos depuis le 20 juillet (pour toute personne de 11 ans et plus). Cette mesure ne doit pas être considérée indépendamment des autres gestes barrières qui restent plus que jamais de mise (respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres, se laver les mains régulièrement, éternuer ou tousser dans son coude, se saluer sans se serrer la main et éviter les embrassades).

Le masque « grand public » est à usage non-sanitaire, mais répond à des normes établies par les autorités sanitaires : il doit être respirable et filtrer les gouttelettes qui contiennent du virus, pour ne pas qu'elles rentrent ni ne sortent. Ils sont lavables pour la grande majorité et réutilisables plusieurs fois (certains modèles 20 ou 30 fois – se conformer aux recommandations du fabricant).

Protégonz-nous, portons tous des masques



Des vidéos-conseils sur le port du masque ont été réalisées par l'ARS Normandie, Promotion Santé Normandie et la Région Normandie. A retrouver dans le [kit de communication](#).